



Modification poste et refus mise a jour intitulé fiche de paye

Par **kurvik**, le **20/10/2010** à **12:10**

Bonjour,

JE suis en CDI depuis plusieurs années avec comme contrat, celui d'"agent administratif". Il y a 2 ans, on m'a proposé un poste "supérieur" de "coordinateur". Mes collègues coordinateurs ont eut leur intitulé fiche de paye modifié (et leur salaire brut modifié), parfois dans le mois qui suivait la promotion.

Depuis 2 ans, mon contrat n'a pas été modifié.

Aujourd'hui je réclame (je ne pensais pas que c'était a moi de le réclamer, dans ma tête la mise a jour serait faite d'office) que mon intitulé sur la fiche de paye soit mise a jour et l'on me dit que les négociations salariales se font en juillet dans l'entreprise et que ma demande serait appréciée en juillet 2011.

Hors 3 mois de Juillet sont passés depuis mon changement de poste et rien n'a été fait au niveau administratif pour modifier ma fonction "officielle".

Je fais cette demande dans le cadre d'un autre changement de poste proposé par ma direction, toujours en tant que coordinateur mais pour un autre sujet, au sein du meme service (toujours un poste a responsabilité).

J'ai accepté la proposition, et fait savoir que j'étais bien sur motivé à mener a bien le nouveau challenge proposé.

On m'a également indiqué (oralement), pour être tout à fait complet que ma "non-revalorisation", jusqu'à présent était due a des retards (en terme de ma ponctualité) qui ont

été conséquence de sanctions disciplinaires.

Ces dernières n'ont toutefois pas empêché l'employeur de me proposer des postes de coordinateurs... (donc supérieurs à ma fonction initiale).

Quels sont mes droits ?

Quelles sont les obligations légales de l'entreprise en terme pour ce qui concerne la mise à jour des fonctions et les salaires qui en découlent ? Plus de 2 ans sans mise à jour, est ce normal?

Merci de vos précieux commentaires.